

LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf le mercredi dix-huit décembre à seize heures trente, le conseil communautaire de Limoges Métropole - Communauté urbaine, légalement convoqué le 12 décembre 2019, par le Président, s'est réuni en séance publique à la salle d'assemblées de la Maison de la Région Nouvelle Aquitaine à Limoges, sous la présidence de Jean-Paul DURET, Président.

Nadine RIVET, Secrétaire, désignée au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.

Etaient présents :

M. Jean-Paul DURET, M. Guillaume GUERIN, M. Gilles BEGOUT, Mme Isabelle BRIQUET, M. Bruno GENEST, M. Pierre COINAUD, M. Claude BRUNAUD, M. Alain DELHOUME, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gaston CHASSAIN, M. Jacques MIGOZZI, M. Vincent LEONIE, M. Rémy VIROULAUD, M. Michel DAVID, Mme Yvette AUBISSE, M. Claude COMPAIN, M. Jean-Louis NOUHAUD, M. Jean-Noël JOUBERT, M. Jean-Claude CHANCONIE, Mme Marie-Anne ROBERT-KERBRAT, M. Philippe REILHAC, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, Mme Julie LENFANT, Mme Nadine RIVET, M. Joël GARESTIER, Mme Béatrice RAMADIER, Mme Sylvie BILLAT, Mme Marie-Christine CANDELA, M. Philippe PECHER, M. Jean-Marie MIGNOT, Mme Hélène CUEILLE, M. Pascal THEILLET, M. Ludovic GERAUDIE, M. Béramdane AMROUCHE, Mme Corinne PIQUET LAVAIRE, Mme Annie SCHWAEDERLE, M. René ADAMSKI, Mme Chantal STIEVENARD, M. Vincent JALBY, Mme Isabelle MAURY, M. Michel CUBERTAFOND, Mme Patricia MINEL, M. Marc BIENVENU, Mme Corinne ROBERT, M. Christian HANUS, Mme Geneviève MANIGAUD, Mme Sandrine ROTZLER, M. Stéphane DESTRUHAUT, M. Vincent GERARD, M. Fabien DOUCET, M. Francis BOLUDA, Mme Isabelle BELLEZANE, M. Christian DESMOULIN

Absent excusé représenté par un suppléant :

M. Jacques ROUX est représenté par M. Maurice CHARBONNIER

Absents excusés avec délégation de pouvoirs :

M. Pascal ROBERT donne pouvoirs à M. Claude COMPAIN
Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE
M. Bernard THALAMY donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN
Mme Sarah GENTIL donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN
Mme Marie-Claude BODEN donne pouvoirs à M. Jean-Marie MIGNOT
Mme Marie LAPLACE donne pouvoirs à Mme Hélène CUEILLE
M. Christophe BARBE donne pouvoirs à M. Ludovic GERAUDIE
Mme Nicole GLANDUS donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET
Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à M. Pierre COINAUD
M. Philippe PAULIAT-DEFAYE donne pouvoirs à M. Vincent LEONIE
Mme Nathalie VERCOUSTRE donne pouvoirs à Mme Chantal STIEVENARD
M. Christian UHLEN donne pouvoirs à M. Rémy VIROULAUD
Mme Régine CHAMPION-GAUTHIER donne pouvoirs à M. Vincent JALBY
M. Alain RODET donne pouvoirs à Mme Geneviève MANIGAUD
M. Bernard VAREILLE donne pouvoirs à Mme Sandrine ROTZLER
Mme Catherine BEAUBATIE donne pouvoirs à M. Philippe REILHAC
Mme Sandrine PICAT donne pouvoirs à M. Christian DESMOULIN
Mme Anne-Marie COIGNOUX donne pouvoirs à Mme Yvette AUBISSE

Absentes :

Mme Sylvie ROZETTE, Mme Annick CHADOIN

L'ORDRE DU JOUR EST

Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de FEYTIAT - Reclassement d'une partie de la zone U2 en une zone urbaine U1

N° 16.6

M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par courrier en date du 5 octobre 2019, Monsieur le Maire de la commune de Feytiat, a fait savoir à Limoges Métropole qu'il souhaitait que soit engagée une procédure de modification sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de sa commune. Il est opportun pour la commune de procéder à la modification n°4 du PLU communal en application de l'article L 153-41 du Code de l'urbanisme.

Pour rappel, le PLU de Feytiat a été approuvé le 13 avril 2004 et a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution dont des révisions et modifications simplifiées.

La présente procédure correspond à la modification n°4 du PLU qui vise à effectuer un reclassement d'une partie de la zone U2 en une zone urbaine U1.

I. Contexte

La municipalité de Feytiat souhaite pérenniser et développer son offre de soins. C'est pourquoi elle a réuni l'ensemble des professionnels de santé exerçant déjà sur la commune afin de les mobiliser autour d'un projet immobilier susceptible de rendre le territoire attractif pour l'accueil de nouveaux praticiens.

Le projet s'orienterait vers une maison médicale d'environ 800 m² avec près de 40 places de stationnement et 5 médecins, 6 kinésithérapeutes, 4 infirmiers, 1 dentiste, 1 orthophoniste et 1 podologue.

Actuellement la zone U2 n'autorise pas la construction de maison médicale, c'est pourquoi une partie de la zone (environ 2 hectares) doit évoluer en zone U1 : zone urbaine mixte d'habitat et de services, dense située en centre-ville.

Ces éléments sont clairement explicités dans la note de présentation du dossier de modification simplifiée qui est rattaché à la délibération de cette procédure.

II. Procédure

La procédure de modification du PLU, issue des dispositions des articles L 153-41 et suivants du Code de l'urbanisme, se déroulera de la manière suivante :

1/ Rédaction du projet de modification et de l'exposé des motifs, délibération de Limoges Métropole pour lancer la procédure,

2/ Notification du dossier aux personnes publiques associées (PPA),

3/ Conformément à l'article L 153-41 du Code de l'urbanisme les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :

- saisine du tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur,
- décision d'ouverture d'enquête par arrêté du Président de Limoges Métropole,
- publication de l'avis dans la presse dans deux journaux dans le département concerné et affichage conjoint en mairie de Feytiat et au siège de Limoges Métropole,
- consultation du dossier par le public pendant la durée de l'enquête au siège de la Limoges Métropole et en mairie de Feytiat.
- en application des articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois conjointement en mairie de Feytiat et au siège de Limoges Métropole. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de ces modalités d'affichage,

la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Considérant l'opportunité et l'intérêt pour la commune de procéder à la modification n°4 du PLU selon les modalités prévues à l'article L 153-41 et suivants du Code de l'urbanisme et les modalités de l'enquête publique en application de l'article L153-19 du Code de l'urbanisme,

le conseil communautaire décide :

- de prescrire la modification du PLU communal de la commune de Feytiat, en application des dispositions de l'article L 153-41 du Code de l'urbanisme,
- d'autoriser le Président à charger les services techniques de Limoges Métropole de mener les études relatives à la préparation du dossier PLU,
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier,
- d'imputer les dépenses nécessaires à la modification du PLU sur les lignes prévues au budget principal de Limoges métropole,
- d'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes aux études et à la procédure réglementaire,
- d'autoriser le Président à solliciter, en application de l'article L 132-10 du Code de l'urbanisme, l'association des services de l'Etat et à en déterminer les modalités, et à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon déroulement de ce dossier.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME
Jean-Paul DURET
Président Limoges Métropole
Communauté urbaine

Conformément au Code général des
Collectivités Territoriales
Formalités de publicité effectuées le
jeudi 26 décembre 2019

Le Président,

Jean Paul DURET

Commune de

FEYTIAT

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE



Modification n°4 du PLU

NOTICE DE PRESENTATION

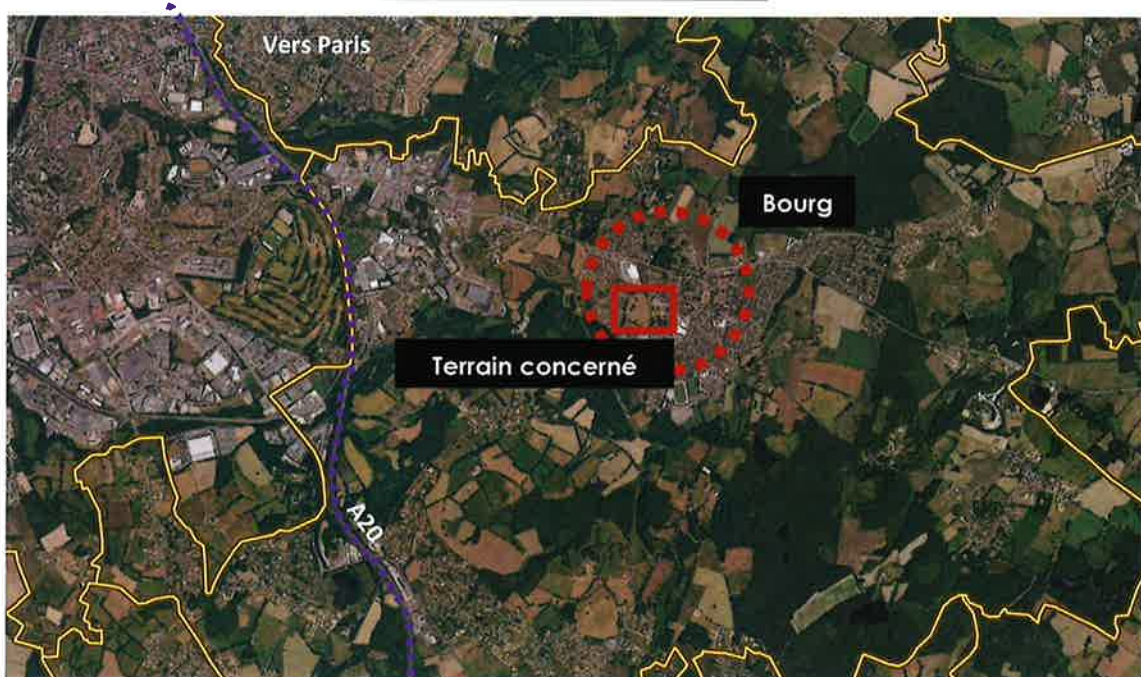
Décembre 2019

Le Président

VU LE 18 DECEMBRE 2019


Jerôme [Signature]

PLAN DE SITUATION GENERAL

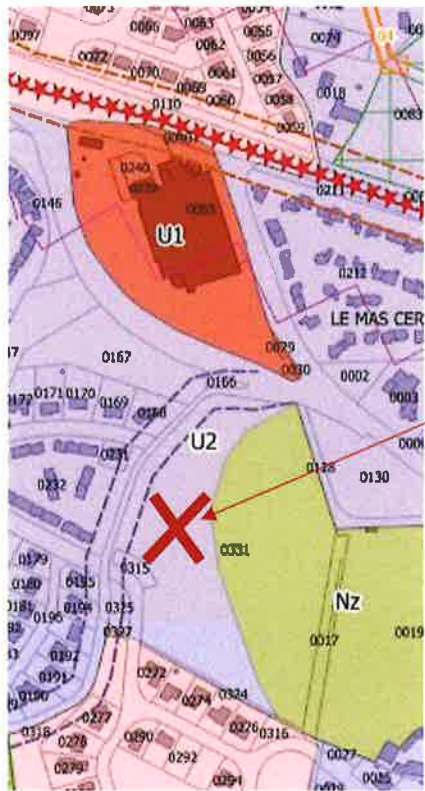




PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

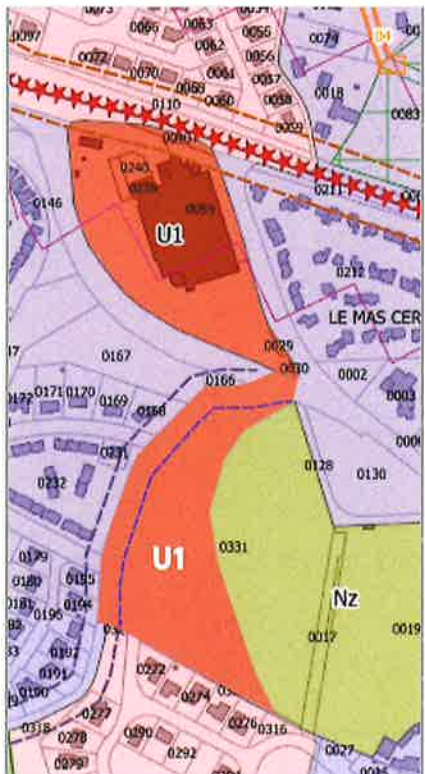


ZONAGE ACTUEL



**PARCELLE
D'IMPLANTATION**

ZONAGE PROPOSE



LIMOGES_METROPOLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 18904H1

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/12/2019

Objet : Modification n°4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de FEYTIAT - Reclassement d'une partie de la zone U2 en une zone urbaine U1

Nature : Délibérations

Matière : Urbanisme - Documents d'urbanisme

Date de télétransmission : 26/12/2019 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 99_DE-087-248719312-20191218-18904H1-DE-1-1_1.pdf

Annexes :

1 - 99_DE-087-248719312-20191218-18904H1-DE-1-1_2.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-248719312-20191218-18904H1-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 26/12/2019